



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

**budget : services extérieurs**

Question écrite n° 42377

## Texte de la question

M. Jean-Claude Bois attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les vives inquiétudes que suscitent les projets de réforme de ses services administratifs et financiers, notamment dans l'arrondissement de Lens. En effet, les menaces qui pèsent sur le service public cadastral et sur la brigade des douanes de Béthune ainsi que sur l'agence de Lens font craindre une vaste restructuration et des regroupements signifiant la fin du service de proximité auquel sont très attachés les particuliers et les collectivités locales. Le transfert envisagé du service du cadastre à l'Institut géographique national entraînera un moindre contrôle des évaluations cadastrales alors que l'égalité des citoyens devant l'impôt exige un suivi régulier des bases d'imposition. Quant à la suppression de la brigade des douanes de Béthune, dont les résultats en matière de sécurité et de santé publique sont incontestables, elle laissera le champ libre aux trafics de drogue qui sévissent dans l'ex-bassin minier, notamment aux abords des établissements scolaires, cibles privilégiées des dealers. Ces projets apparaissent donc en contradiction totale avec l'objectif du Gouvernement qui est de réformer afin de toujours mieux servir les usagers. En conséquence, il lui demande de préciser les intentions du Gouvernement à cet égard.

## Texte de la réponse

La réforme-modernisation du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est désormais conduite sur des bases nouvelles définies lors du comité technique paritaire ministériel du 28 avril 2000. L'amélioration de la qualité du service rendu aux usagers et le développement de la lutte contre les fraudes de toute nature constituent des objectifs prioritaires pour les services financiers. La direction générale des douanes et droits indirects engage une réflexion approfondie, en concertation avec les organisations syndicales, sur ses missions et leur évolution. Cette réflexion, conjuguée à la progression des crédits de fonctionnement alloués à la douane dans le budget pour 2001, doit permettre aux services douaniers de renforcer leur capacité à recouvrer les droits et taxes, de développer leurs fonctions d'accueil et de renseignements aux usagers et de lutter plus efficacement contre les trafics et les fraudes.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Bois](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (13<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 42377

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 février 2000, page 1226

**Réponse publiée le** : 16 avril 2001, page 2244